



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°21-01

L'an deux mille vingt et un, à 14h00

Le 12 février, à Charleville Mézières en visioconférence

Date de convocation	5 février 2021
Nombre de délégués:	
● Titulaires	51 Titulaires
● Suppléants	51 Suppléants
● Présents	34 Présents
● Votes par procuration	3 votes par procuration

Étaient présents :

M Farid BESSADI	M Géry TRONÇON)
M Philippe CLAUDE	M Alain DUPOMMIER
M Jean François GOSSET	M Dominique COLLIN
Mme Ines de MONTGON	M. Eric VALTOT (représente M VALDENAIRE)
M Boris RAVIGNON	M Yannick ROSSATO (Pouvoir de M GENGOUX)
Mme Véronique CASTRONOVO	M André LIEBEAUX
Mme Edith COLIN	Mme. Sylvaine GERARD
M Jean Marc FOURNEL	M Pierre CORDIER
M Christian WEISS	M Michel NORMAND
M Jean Pol DEVRESSE	Mme Else JOSEPH (représente M WALLENDORFF)
M J C JACQUEMART (représente M Paulet)	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
Mme Héléne OLIVIER)	Mme Danielle COMBE (Pouvoir de M MERVEILLE)
M Sébastien ROUSSEAU	Mme Frédérique SERRE
M Hervé CORVISIER	Mme Maryse DEPAS
M. Michel LALLEMAND	M Edouard JACQUE (Pouvoir de Mme GUILLOTIN)
M. Yvon HUMBLLOT	M Guillaume MARECHAL
M. Jean SIMONIN	
M Gérard WECKERING	
M Michel SABATIER (représente M JONET)	

Objet de la délibération :

MODIFICATION STATUTAIRE : CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS

Résultat du vote

A l'Unanimité

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°21-01

Objet de la délibération :

MODIFICATION STATUTAIRE : CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS

La délibération 20-33 a enregistré le maintien des départements au sein de l'EPAMA et validé une nouvelle clef de répartition des cotisations. Il convient désormais de modifier l'article 13-2-1 des statuts de l'EPAMA pour que ce nouveau calcul des cotisations devienne effectif.

Modification statutaire :

Les statuts 2020 et notamment l'article 13-2-1 prévoit que les contributions des départements et de la Région sont fixes et étaient déterminées comme suit :

- 52 170€ pour le département des Ardennes
- 24 892€ pour le Département de la Meuse
- 10 809€ pour le Département des Vosges
- 2 348€ pour le Département de la Haute Marne
- 154 706€ pour la Région Grand Est

La contribution de ces collectivités reste fixe mais la cotisation des Départements sera désormais réduite de 20% à savoir :

- 41 736€ pour le département des Ardennes
- 19 914€ pour le Département de la Meuse
- 8 647€ pour le Département des Vosges
- 1 878€ pour le Département de la Haute Marne

La participation régionale reste inchangée

- 154 706€ pour la Région Grand Est

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis favorable du Bureau Syndical du 27/01/21,

Le Comité Syndical :

- Approuve la modification statutaire et dit que l'article de l'article 13-2-1 alinéa 2 est désormais rédigé comme suit :

- « La participation de la Région et des départements est forfaitaire. Elle est fixée à :
- 41 736 € pour le département des Ardennes
 - 19 914 € pour le Département de la Meuse
 - 8 647 € pour le Département des Vosges
 - 1 878 € pour le Département de la Haute Marne
 - 154 706 € pour la Région Grand Est »



Le Président de L'EPAMA

Boris RAVIGNON

DETAIL DES VOTES :

CA Ardenne Métropole	M. Farid BESSADI	POUR
CA Ardenne Métropole	M. Philippe CLAUDE	POUR
CA Ardenne Métropole	M. Jean-François GOSSET	POUR
CA Ardenne Métropole	Mme Inès de MONTGON	POUR
CA Ardenne Métropole	M. Boris RAVIGNON	POUR
CA Longwy	Mme Véronique CASTRONOVO	POUR
CA Longwy	Mme Edith COLIN	POUR
CA Longwy	Jean-Marc FOURNEL	POUR
Codecom Aire à l'Argonne	Christian WEISS	POUR
Codecom Ardenne Rives de Meuse	M. Jean-Pol DEVRESSE	POUR
Codecom Ardenne Rives de Meuse	M. Jean Claude JACQUEMART	POUR
Codecom Argonne Meuse	Mme Hélène OLIVIER	POUR
Codecom Crêtes Préardennaises	M. Sébastien ROUSSEAU	POUR
Codecom Val de Meuse Voie Sacrée	M. Hervé CORVISIER	POUR
Codecom Ouest Vosgien	M. Michel LALLEMAND	POUR
Codecom Ouest Vosgien	M. Yvon HUMBLLOT	POUR
Codecom Ouest Vosgien	M. Jean SIMONIN	POUR
Codecom Pays Colombey Sud Toulais	Gérard WECKERING	POUR
Codecom des Portes du Luxembourg	M. Michel SABATIER	POUR
Codecom des Portes du Luxembourg	M. Géry TRONÇON	POUR
Codecom du Sammiellois	M. Jean-François VALLOIRE	POUR
Codecom du Sammiellois	M. Alain DUPOMMIER	POUR
Codecom Terre d'Eau	M. Dominique COLLIN	POUR
Codecom Terre d'Eau	M. Eric VALTOT	POUR
Codecom Vallées Plateau d'Ardenne	M. Yannick ROSSATO	POUR
Codecom Vallées Plateau d'Ardenne	M. André LIEBEAUX	POUR
Codecom Vosges Côté Sud Ouest	Mme Sylvaine GERARD	POUR
Conseil Départemental des Ardennes	M. Pierre CORDIER	POUR
Conseil Départemental des Ardennes	M. Michel NORMAND	POUR
Conseil Départemental des Ardennes	MME ELSE JOSEPH	POUR
Conseil Départemental de la Haute-Marne	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER	POUR
Conseil Départemental de la Meuse	Mme Danielle COMBE	POUR
Région Grand Est	M. Edouard JACQUE	POUR
Région Grand Est	M. Guillaume MARECHAL	POUR

